

Zones de collecte de déchets

Les collectes de déchets auront lieu selon l'horaire habituel de votre secteur, soit les mardis en alternance. Les bacs devront être disposés aux intersections des rues Saint-Sylvestre, Saint-Jean, Saint-Thomas ou Saint-Jacques afin d'en permettre la collecte. Il est important de disposer les bacs un à côté de l'autre. À noter que les surplus d'ordures à côté des bacs ne sont pas ramassés.

Une équipe sera présente sur le tronçon tous les mardis dès 8 h afin de vous aider à disposer les bacs au bon endroit. Nous vous demandons de bien identifier vos bacs avec votre adresse. L'équipe pourra ainsi ramener les bacs après la collecte.

